

LE SACRIFICE DE LA MESSE

La doctrine de l'Eglise

Bien avant le Concile de Trente, et depuis les premiers siècles, les messes étaient célébrées pour les vivants et les morts, ce qui implique que la célébration avait une portée qui dépassait les limites de l'Assemblée.

Les réformés se sont élevés contre cette doctrine, car non seulement, elle pouvait être taxée de simonie, du fait des honoraires de messe (parfois fort exagérés) mais de plus la rémission des péchés n'appartient qu'au Christ qui a versé son sang, *une fois pour toutes*. Ce passage de la lettre aux hébreux servait d'argument aux réformés pour dénoncer la messe comme blasphématoire contre le Saint Sacrifice du Christ sur la Croix, et donc d'en avoir une notion particulièrement réductrice.

Là encore, le Concile de Trente va réagir en distinguant sacrifice sanglant et non sanglant. Si le Christ s'est offert une fois pour toutes sur l'autel de la Croix de manière sanglante, il n'en demeure pas moins que c'est le même Christ qui est contenu et immolé de manière non sanglante lors du sacrifice de la sainte Messe. Ce sacrifice est propitiatoire du fait même que selon les dispositions d'un cœur contrit, sincère, le Seigneur accorde grâces et pénitence et une Foi droite en remettant les péchés y compris les plus graves. C'est la seule et même victime qui s'offre par le ministère des prêtres, s'est offerte sur la Croix. Selon la Tradition des apôtres et l'injonction du Jeudi saint le Christ renouvelle son sacrifice et pour les vivants et les morts qui ne seraient pas encore pleinement purifiés.

Ici, je voudrais vous faire une remarque par rapport à ce que l'on entend dire ici et là, et qui relève non pas forcément d'une médisance, mais d'une banale observation qui peut prendre l'aspect d'une offense à la Toute Puissance de Dieu et à sa Miséricorde. Effectivement, nous pouvons observer la quasi indifférence ou un non-respect dans la manière de communier de certains. Ceci ne peut nous autoriser en aucun cas à juger du cœur de la personne pas plus de ce que le Christ peut faire en cette personne. En une telle attitude, nous pouvons nous aussi risquer de nous trouver en porte à faux, comme celle du pharisien : piège classique dans la vie spirituelle.

Ainsi, la messe n'est pas seulement lieu de la Présence réelle du Christ en vue de la communion qui réalise l'unité de l'assemblée mais elle déborde largement les limites de cette assemblée pour atteindre aux fidèles vivants et morts de l'Eglise. La doctrine, en ce sens désigne cette action sous le terme de sacrifice offert à Dieu, d'abord, avant de considérer qu'elle est pour l'assemblée. En vue de sa communion, les prêtres se doivent de célébrer la messe, et même y compris quand il est seul, en vue du bien de l'Eglise et des fidèles vivants mais non présents, ou défunts.

Ceci nous amène à considérer une distinction fondamentale entre présence réelle et sacrifice :

La présence de Jésus Christ à l'assemblée est ordonnée à la communion des fidèles,

Le sacrifice est ordonné vers Dieu au bénéfice de tous les fidèles.

La célébration liturgique manifeste cette distinction dans les deux élévations du canon de la messe :

Elévation du Corps et du Sang de manière distincte pour signifier la Présence réelle

Elévation conjointe du Corps et du Sang comme offrande à Dieu selon les paroles

Cependant, la question se pose de savoir pourquoi le Seigneur a voulu associer l'Eglise à son sacrifice en ce sens que Dieu puisse reconnaître dans le sacrifice de l'Eglise, le propre sacrifice de Jésus Christ. Pour cela, il nous faut revenir en arrière.

Le sacrifice vétéro testamentaire

Dans tout sacrifice, nous devons considérer quatre éléments :

A qui ? Par qui ? Quoi ? Pour qui ?

Selon la Foi biblique, le sacrifice est désormais offert au Dieu Créateur, et non à des idoles ou des dieux inventés ou imaginés par les hommes (cf. incas et égyptiens avec le soleil, représentés par des sculptures ou des objets sacrés tels que pieux ou autels ou monuments spécifiques. C'est là aussi que se distingue le Dieu d'Israël qui refuse toute représentation et pour cause Il est l'Eternel inaccessible que personne n'a jamais vu, et qu'ainsi Il ne soit pas confondu avec les idoles. Dieu n'appartient pas à la terre, à l'Univers dont Il est le Créateur.

C'est ainsi que les hommes transmettaient aux dieux qu'ils s'étaient inventés des produits de la terre, jusqu'à sacrifier des êtres humains pour être agréables aux dieux qu'ils considéraient bien plus puissants, et bien plus terrifiants que les hommes, et qu'il était vital de s'en attirer les bonnes grâces. A l'inverse, si Dieu est le Dieu Créateur de l'Univers, les biens de la terre lui sont strictement inutiles, pas plus comme nourriture, que comme présents. Ainsi, en toute logique, le culte que l'on rend à Dieu n'est véritablement utile qu'à l'homme. En fait, les sacrifices du Temple préfiguraient nos devoirs actuels à savoir nous unir à Dieu et porter vers Lui notre prochain.

Cette notion de devoir, d'abord envers Dieu mais surtout envers nous-mêmes doit être éclairée : la finalité de ce devoir est bien la fin sublime pour quoi l'homme fut créé, à savoir s'unir à Dieu, dans la communauté des fidèles, ce qui fonde d'ailleurs de manière concomitante, le devoir envers le prochain. Dieu voulait élever sa créature au-dessus des anges. En ce sens, le sacrifice est un mouvement de la terre vers le Ciel, pas le ciel que nous voyons, mais un Ciel incréé au-delà de l'Univers créé. (Mosaïque d'une église de Rome) La terre des humains est pour le Ciel de Dieu. Ainsi, l'accomplissement de la destinée humaine peut de manière valide être appelée sacrifice, puisqu'il donne sens à tous les autres. Nous venons de Dieu, appelés par Dieu, notre vie est pour la Gloire de Dieu et nous allons vers Lui

Le sacrifice de la Volonté

St Augustin nous donne ici un enseignement qui considère le véritable sacrifice comme celui de la volonté en la substance même de l'être humain, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, son âme, son cœur, tournés vers la volonté de s'unir à Dieu, ce que Dieu désire aussi.

Nous trouvons là ce que disent nombre de prophètes, les psalmistes, quand ils perçoivent ce Mystère particulier qui fait que Dieu se moque des offrandes, holocaustes, mais cherche par-dessus tout ce cœur contrit, brisé qui se languit d'être en Présence de Dieu.

Et de fait à la longue, les sacrifices de bêtes égorgées, fussent-elles par milliers, dans le Temple, étaient à l'extrême opposé de ce qu'est un sacrifice. En effet, les païens offrent des sacrifices pour être en règle avec leurs dieux, et dans le même temps s'en affranchir de manière à maintenir la distance entre l'homme et Dieu : dès lors que le sacrifice est accompli, dieu doit me laisser vivre ma vie. Cette expression pour aussi familière qu'elle puisse paraître veut bien signifier que nous

sommes radicalement en dehors de la réalité du sacrifice tel que les prophètes, et 'Eglise le conçoivent, et Dieu a fortiori. Le véritable sacrifice consiste justement à saisir que le vrai bonheur de l'homme est en Dieu et que rien d'autre ne pourra le combler sur la terre. En cette compréhension, l'homme est déjà monté vers Dieu, du moins perçoit-il que toute sa vie doit être tournée vers ce but.

Comprenant cela, nous devons alors comprendre que le prêtre est identifié à ce qui est offert en ce sens que l'homme s'offre lui-même à Dieu en plaçant sa vie, toutes ses actions au quotidien sous le regard de Dieu. Ainsi, donc, ce qui est visible, c'est la distinction entre le prêtre et la victime, alors que dans l'invisible, ils sont confondus. (Sacrement) ; Exprimé d'une autre manière, Dieu maintient les sacrifices visibles pour bien manifester aux yeux de son peuple que l'Homme est fait pour Dieu, la condition de la Volonté en pleine liberté soit respectée (Cf. première séquence sur l'homme créé libre)

Ceci explique pourquoi *ce que Dieu ne veut pas est la figure de ce que Dieu veut* comme nous le dit le Prophète. Dieu ne veut pas les sacrifices au sens où les païens ou les insensés croient que c'est Dieu qui les veut pour son plaisir, et sa satisfaction. Bien au contraire, il en a prescrit l'offrande non pour lui-même, mais comme figure de sacrifices plus dignes de Lui : c'est pourquoi au temps convenable et déterminé, ils devaient être changés.

Les prophètes n'auront de cesse de transmettre l'avertissement du Seigneur à son Peuple en lui demandant de dépasser les ombres du sacrifice, mais de l'accomplir en Vérité, en toute Miséricorde : à savoir que ce que je fais en réglant ma vie sur les préceptes divins, et même encore mieux sur l'amour de Dieu et du prochain, en agissant pour le bien de mon prochain, sans aucun mélange d'amour propre et d'attachement terrestre, tel est le véritable sacrifice.

Le Sacrifice parfait

Vous aurez tout de suite compris que ce sacrifice parfait ne pouvait être que réalisé et offert par Jésus Christ : dès son enfance, Il était au service de son Père, contrairement aux hommes dont le désir et la volonté sont fort tentés par les affaires terrestres.

La perfection du sacrifice de Jésus tient en ce continuel sacrifice de sa volonté et de son désir, entièrement tournés vers Dieu son Père. Toute sa vie est soumise à la Volonté du Père et y compris au jardin des Oliviers où va se réaliser dans la chair, dans sa chair, le lieu du véritable sacrifice, union à Dieu de tout son être. C'est pourquoi les souffrances du Christ en sa passion et sa Mort sur la croix sont le sacrement du véritable sacrifice de Jésus, cœur, âme et volonté.

C'est ici que se distinguent radicalement la notion païenne de sacrifice et la notion chrétienne de sacrifice : le précieux Sang qui coule des plaies de Jésus n'est pas le fait d'une volonté qui s'impose à la victime, et qui le contraint, mais une offrande volontaire de la victime, et en Jésus son âme est toute tournée vers le Père, et celle-ci va quitter le corps sanglant pendant trois jours pour lui être à nouveau unie dans le Mystère de la Résurrection, et rejoindre le Trône de Dieu lors de l'Ascension : terme du sacrifice parfait. En ce sens, nous comprenons beaucoup mieux les paroles de St Paul : *"Je vous conjure mes frères, par la Miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une victime vivante, sainte et agréable à ses yeux et de lui rendre un « culte raisonnable et spirituel »."*(Rm12,1)

En cela, la passion du Christ en son appareil sanglant, n'est pas le tout du sacrifice, mais entièrement consommé dès lors que l'âme est réunie au corps par la résurrection, et que les deux

réunis montent jusqu'au près de Dieu, selon le Mystère de l'Ascension, terme du sacrifice parfait de Jésus Christ.

Intérieur et extérieur : sacrifice et sacerdoce

Si l'on veut scruter ce sacrifice de la Croix, il nous faut bien saisir que la volonté de Jésus Christ est et demeure jusqu'à la fin des siècles, ce qui nous renvoie à la perspective eschatologique de la messe.

De fait, si le sacrifice est achevé en son Corps propre, il ne l'est pas encore en son Corps mystique que Jésus veut sauver selon la volonté de Dieu (encore la notion de proexistence), qui lui a donné ses disciples. C'est pour cela que dans l'Apocalypse, nous avons l'image de l'agneau ressuscité qui se tient comme agneau égorgé devant le Trône de Dieu : c'est la sacramentalité de la volonté permanente et donc sacrificielle qui se trouve manifestée lors du sacrifice de la messe, là où l'Eglise s'y associe.

En ce sens, le sacrifice de la Croix est la manifestation visible d'un sacrifice intérieur et invisible qui a pour siège le Cœur Sacré de Jésus, dont confirmation sera donné plus tard dans l'histoire humaine, cause formelle du sacrifice de la croix, puisque volontaire et sponsal. Chacun aura ici, reconnu le caractère sacramentel de ce sacrifice, qui rejaillit lors du sacrifice de la messe puisque manifesté non par l'événement de la vie du Christ mais par la célébration de l'Eglise de tous les temps et sur la terre. Ce faisant, l'Eglise ne fait que répondre à l'ordre de Jésus donné aux apôtres et à l'Eglise par le fait. St Paul nous le rappelle au chapitre 12 de l'épître aux Romains, en affirmant que les fidèles sont prêtres selon un sacerdoce de même nature, à savoir le sacrifice invisible et donc intérieur d'une volonté conformée à la volonté de Dieu, par la grâce donnée au baptême.

Cependant, il est bien entendu, et chacun le comprendra en faisant un retour sur lui-même, que la volonté humaine ne peut être aussi pure que celle du Christ ou de la Vierge Marie. C'est pourquoi les chrétiens doivent se rassembler autour du grand prêtre en état d'offrande à Dieu, pour que les mouvements du Cœur Sacré se communiquent aux cœurs des humains.

Et nous avons là, la manifestation de par un mémorial visible, un sacrifice extérieur et public, le sacrifice intérieur de Jésus.

C'est ici que le Concile de Trente va exposer cette doctrine du sacrifice intérieur et extérieur, du sacerdoce intérieur et extérieur qui va nous permettre de mieux appréhender la différence entre le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ordonné.

Le sacerdoce intérieur est donné par le baptême, puisque tous ceux qui ont été purifiés sont prêtres qui ont l'Esprit en eux, puisque membres vivants du grand prêtre et sur l'autel de leur cœur des hosties spirituelles, dès lors que leurs œuvres se rapportent à la gloire de Dieu. (Cf. St Paul) par contre, le sacerdoce extérieur se rapporte à certains hommes qui ont reçu l'imposition des mains, ordonnés et consacrés par l'Eglise dévoués à un ministère sacré. Ils sont les serviteurs du sacrifice visible et extérieur de la messe, signe du sacrifice invisible intérieur du Christ. Le Concile renvoie à l'Écriture pour montrer que l'ancien sacerdoce est passé dans le nouveau, dès lors que le Christ a donné à ses apôtres, le pouvoir de consacrer d'offrir et d'administrer son Corps et son Sang, ainsi que celui de remettre ou retenir les péchés.

Sacrifices : Jésus - L'Eglise

Nous savons désormais que l'Eglise est désormais associée à l'unique sacrifice de Jésus Christ célébré lors de la messe :

L'Eglise met en œuvre des moyens pour que le sacrifice unique qui se célèbre dans le ciel, le soit aussi sur la terre., par le biais de ses ministres qu'elle entretient matériellement par le denier du culte et les honoraires de messe qui n'ont rien à voir avec la simonie dès lors qu'il s'agit de pourvoir aux besoins matériels de ces hommes consacrés à Dieu (donc devoir de veiller aux abus).

De plus, l'Eglise doit appliquer sa volonté à veiller à ce que les fruits du sacrifice soient appliqués à tous ses membres. C'est donc toute la prière de l'Eglise qui porte en elle-même, les fruits du sacrifice et qui dépasse comme nous l'avons déjà évoqué les limites de l'assemblée qui célèbre. Toute prière de l'Eglise et spécifiquement lors de la célébration des Saints Mystères, porte sur l'obtention des biens nécessaires à l'accomplissement de la volonté de Dieu, en ce que des âmes saintes sont toutes tendues vers la conformation à la volonté de Dieu. C'est pourquoi, toute messe peut être célébrée pour l'obtention de biens matériels vitaux et non comme accumulations de biens, les moissons par exemple, mais non les examens qui dépendent de la personne, pas plus que pour les actions en bourse....

Toutes ces messes sont donc l'expression d'un sacrifice qui est celui de la cité du Rédempteur, vivants et défunts et assemblée des saints qui font partie de cette cité et qui nous ont précédés depuis Abraham, et sacrifice universel du Pontife Suprême qu'est le Christ : c'est pourquoi, IL est médiateur, prêtre et sacrifice, et que toute l'Eglise et nous-mêmes sommes en Lui comme membres de son Corps. Pour conclure ce chapitre sur le Sacrifice, laissons la parole à St Augustin, dans son ouvrage, "La cité de Dieu" :

"Tel est le sacrifice des chrétiens, être tous un seul corps en Jésus Christ et c'est ce mystère que l'Eglise célèbre assidûment dans le sacrement de l'autel, connu des fidèles, où elle apprend qu'elle est offerte elle-même dans l'oblation qu'elle fait à Dieu"

LA COMMUNION EUCHARISTIQUE

Après avoir survolé la notion de Sacrifice qui est intimement lié à la Messe, et qui se distingue formellement d'un repas, nous allons maintenant considérer ce qu'il en est de la communion des fidèles et son rapport au sacrifice. Pour cela, nous devons faire le lien avec le baptême qui fait accéder à la communion, plus exactement à la célébration eucharistique, la communion étant un effet de cette dernière.

Evénement de grâce et de religion par excellence, le sacrement de l'Eucharistie signifie et accomplit la présence substantielle de l'humanité du sauveur Jésus Christ, lequel en son sacrifice intérieur rend à Dieu tout ce qu'il Lui doit et auquel l'Eglise associe son propre sacrifice selon la même volonté du Fils.

Cependant, la forme de l'Eucharistie indique la communion comme sa fin, ceci n'étant en rien son accomplissement, du fait que le sacrement est parfait par la consécration des espèces. Lorsque le prêtre communit, il signifie ainsi la communion comme finalité, car elle relève directement de l'usage de l'Eucharistie.

Rapport Baptême Eucharistie

Il convient de rappeler que le Baptême nous introduit dans le Corps du Christ, Corps mystique qui est l'Eglise, quand l'Eucharistie nous donne le Corps du Christ.

Ce qu'il importe ici de bien saisir, c'est que ces deux incorporation et réception sont ordonnées l'une à l'autre : reçu dans le Corps du Christ pour recevoir le Corps du Christ. C'est l'argument incontournable du refus du baptême pour un enfant dont les parents refuseraient consciemment et volontairement une Education chrétienne. Sur le plan spirituel et théologique, la vie est donnée à l'homme pour recevoir la Vie de Dieu qui réside dans le Corps du Christ. Et le raisonnement théologique en toute logique considère que le désir des parents permet à l'enfant de recevoir le Corps du Christ, puisqu'en ce désir, est contenu le "votum" de l'eucharistie. Dans la logique de ce raisonnement, sur le plan théologique, il est bien entendu que si l'enfant meurt avant d'être baptisé et que les parents ont la ferme intention de le baptiser, alors l'enfant est sauvé de par le "votum". Ils reçoivent en effet la "Bonne grâce", l'Eucharistie, le Corps de Jésus Christ, non par leur volonté propre mais par celle de l'Eglise dont les parents sont dépositaires en leur faveur.

Ce qui doit être entendu et bien compris sur le plan spirituel, c'est que la volonté de l'Eglise, confiée aux parents qui ont en charge de l'exécuter en vertu du droit naturel demeure et s'exerce alors directement en cas de décès in utéro, ou naturel avant le baptême.

Ceci s'explique par le fait que l'Eglise a la volonté d'accomplir la volonté de Jésus Christ, accomplit dans son sacrifice intérieur pour le salut de TOUS les humains, tous appelés à Lui être incorporés et à recevoir son Corps. Du point de vue théologique, les saints en acte et en puissance, comme pour les fidèles pécheurs, ou seulement en puissance pour tous les hommes, tous font partie du Corps mystique dont le Christ est la tête. C'est ce qu'Il obtient par sa passion, sa mort et sa Résurrection, et donc manifesté lors de la célébration eucharistique. En conséquence, l'Eglise étant unie au sacrifice intérieur de Jésus Christ en faveur des vivants, et y compris des morts, demande et obtient de Dieu le Salut de ces enfants.

Donc, le baptême est salutaire en raison du « votum » eucharistique ce qui l'ordonne à l'Eucharistie comme Sacrement du Salut.

En conclusion, dès que le fidèle parvient à l'âge de raison, le "votum" eucharistique qui relevait d'une Foi vicairie, celle de ses parents, parrain, marraine, et famille et communauté, ce sera à lui de s'exprimer par rapport à sa raison et volonté sachant que la grâce du baptême est à même de sanctifier le désir du corps eucharistique. C'est ainsi que recevant le baptême qui nous dispose à recevoir le Corps du Christ, l'Eucharistie renouvelle le baptême, car l'on reçoit le Corps du Christ pour être reçu plus avant. Et de fait la substance de l'Eucharistie, corps spirituel et incorruptible assimile notre substance à soi-même : nous sommes unis au corps du Christ. Nous avons d'ores et déjà accès à la vie divine dans la perspective eschatologique de la vivre éternellement.

La manducation spirituelle

Le Salut consiste à désirer manger une nourriture spirituelle, en raison de son objet mais surtout et également par la volonté qui se porte vers lui, le propre d'une nature raisonnable. Seuls les anges et les hommes sont dotés de cette nature, différente certes, entre ange et homme et c'est pourquoi la manducation spirituelle leur est commune mais selon les aspects différents dus à leur nature.

En fait la manducation spirituelle correspond à l'effet du sacrement, à savoir que les anges en présence de Dieu sont comblés en ce qu'ils sont en parfaite union à Dieu, et que leur seule volonté est strictement conforme à celle du divin, et leur faim est sans cesse renouvelée puisqu'ils ne sont pas Dieu, à savoir qu'ils tendent leur volonté vers ce qui leur est extérieur, et qui constitue leur joie intérieure.

Pour l'homme, de par le baptême qui le rétablit dans la grâce, comme les anges, il lui faut faire le choix de la vie de Dieu, et c'est en cela que la volonté des parents et de l'Eglise supplée au choix

que l'enfant ne peut encore faire, en l'attente d'être en capacité de choix. Mais si les anges sont immédiatement comblés de par leur présence devant la Gloire de Dieu, il n'en est pas de même pour nous. En effet, même si l'effet de la concupiscence est amoindri par les grâces sacramentelles et surtout le baptême, la volonté de l'homme qui se vit dans la linéarité temporelle se déclare selon le mode du désir. Autrement dit, ce désir peut être obscurci par diverses tentations qui viennent interférer, et donc il nous faut sans cesse purifier ce désir qui est toujours renouvelé, mais dans le combat spirituel, car il ne va pas de soi.

Bossuet donne à ce propos une herméneutique ou interprétation de ce désir. Si dans le livre de Ben Sira ou livre de la Sagesse, il est dit que *"ceux qui me mangent auront encore faim et ceux qui me boivent auront encore soif"* alors que Jésus affirme que *"Celui qui boit de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif"*

Il n'aura plus jamais soif d'autre chose que Moi, et cette soif sera toujours renouvelée et insatiable jusqu'à ce qu'il soit admis en ma présence dans le Royaume. Mais dans le même temps, il sera rassasié du fait même que le Seigneur se donne à Lui, et que des fleuves d'eau vive jailliront de son sein. Et ce désir ne cessera que lorsqu'il pourra se rassasier définitivement que lorsqu'il sera introduit en ma Présence.

C'est donc en ce sens que St Thomas d'Aquin soutient que de tous les sacrements, c'est bien l'Eucharistie qui confère le Bien qui sera possédé dans l'état de Gloire. Ainsi le désir est comblé pour être ravivé, précisément parce que l'objet du désir est et demeure sacramentel et non objet de vision. Cela signifie que si l'Eglise s'unit ainsi au sacrifice du Christ de la même manière, par l'effet du Sacrement qui est la communion le fidèle est ainsi enveloppé dans le mouvement de l'offrande, puisque le Corps est plein de l'Esprit qui nous communique la Vie Eternelle : la Croix nous attire pour nous faire vivre en Lui et de Lui, car c'est la Croix qui est au principe de l'Eucharistie.

Communion spirituelle et sacramentelle.

Pour expliciter plus avant ce qui vient d'être abordé, il faut nous référer au Concile de Trente qui développe la doctrine sur la communion : *le Concile distingue trois manières de recevoir la communion,*

soit la manière sacramentelle en tant que pécheurs,

soit la manière spirituelle qui mange par le désir le pain céleste qui leur est offert avec cette "Foi vive" qui opère par la Charité, au point d'en ressentir le fruit.

soit de la manière spirituelle et sacramentelle dès lors qu'ils se sont préparés intérieurement et s'approchent de la table divine en état de grâce nuptiale.

Et de fait, la manducation sacramentelle ne consiste pas à manger une hostie consacrée mais la manger en comprenant qu'elle est sacramentelle ce qui présuppose une conscience éclairée, ce qui écarte l'animal et l'homme qui en est ignorant.

A ce stade, il faut savoir que l'état de péché mortel comporte des dispositions contraires au désir de recevoir le Corps du Christ. Cela est d'autant plus vrai que ces pécheurs ont perdu la grâce baptismale et se ferment eux-mêmes la porte de l'eucharistie.

Ce qu'il est nécessaire de percevoir c'est que l'Eucharistie recommande à la dévotion des fidèles, l'Eglise, dont la Tradition supporte la Foi de ces signes. Pourquoi ? Parce que le désir du

Corps du Christ et de sa Charité comporte l'Amour de l'Eglise, désir de la servir, de lui obéir, et de grandir dans cet esprit, ce dont nous ne sommes pas forcément conscients, lors de ce geste.

Et de fait, le Concile de Trente, là encore réagit aux thèses de la Réforme qui contestait le caractère auguste de ce sacrement. C'est pour cela que les conditions de réception de ce sacrement étaient particulièrement rigoureuses :

Reconnaissance de la Présence réelle

Absolution des péchés

En paix avec ses frères

Jeûne eucharistique dès minuit

Contenance a minima de trois jours

Cependant, il faut aussi considérer que le décret conciliaire ne précise aucune de ces conditions et qu'elles ne peuvent avoir valeur d'obligation absolue, mais de recommandations particulières fortement souhaitables. C'est ce qui fait aussi que la communion spirituelle est imparfaite par rapport à la communion sacramentelle. La substance du Corps est consommée, aussi réellement que ceux qui la consomment sous les espèces mais l'effet en est moindre. Pour autant la communion spirituelle ne peut être assimilée à la réception "in voto" d'autres sacrements comme le baptême (à savoir que mourir avant d'avoir été baptisé, mais en condition de désir ne prive en aucun cas des grâces sacramentelles), car cette dernière se prive de la communion sacramentelle pour des raisons précises de situation peccamineuse. Par contre, si les motifs de la non réception sacramentelle, ont une autre cause que la situation peccamineuse, alors les grâces liées au sacrement demeurent intactes.

Qu'en est-il donc de ces grâces ?

Au cours des siècles qui ont suivi, ces recommandations se sont fortement durcies, et surtout avec le poison du Jansénisme qui a complètement occulté le caractère propre de la Charité qu'est le sacrement de l'Eucharistie en son effet qu'est la Communion.

En fait comme le dit St Thomas d'Aquin, il nous faut concilier deux nécessités contraires : le salut qui donne la rémission des péchés véniels, et la révérence due à ce sacrement. Par rapport au baptême, nous recevons des grâces privatives en conséquence de la grâce positive. De quoi s'agit-il ?

Le grâce positive d'un sacrement consiste en la grâce particulière qu'il donne et qui lui est propre. Ainsi pour le baptême, la rémission de tous les péchés antérieurs, l'effacement du péché originel, l'introduction du Baptisé dans l'Eglise et son incorporation au Christ constituent la grâce positive du Sacrement.

La grâce privative, surtout liée aux Sacrements de la Réconciliation, de l'Eucharistie, des Malades consiste surtout en des grâces particulières et personnelles répondant aux besoins particuliers de la personne du baptisé, en plus de la grâce positive du sacrement.

Or, en ce qui concerne la communion eucharistique, nous en arrivons au début du XIX^e siècle à une raréfaction drastique de la communion, au point que l'on ne communie plus qu'aux grandes fêtes, Noël, Pâques, Fête Dieu et Assomption, et encore pour certains qu'à Pâques, d'où

l'expression « faire ses Pâques ». Mais nombre de théologiens, et plusieurs papes ont considéré en leur for intérieur que de telles attitudes relevaient plutôt d'un manque de Foi en la puissance sacramentelle et surtout en la Puissance de Dieu.

En clair, l'effet du sacrement dépendait avant tout de la disposition intérieure de la personne, indépendamment de la puissance divine. Une telle réflexion va mettre en doute le sentiment d'indignité qui mène une personne à refuser la communion sacramentelle, comme étant la manifestation d'un certain orgueil, d'une fausse humilité dissimulant un refus de Dieu et un mépris objectif de la volonté divine de se communiquer. C'est Blaise Pascal qui, à ce propos jette le premier pavé : "*Car je voudrais savoir d'où cet animal qui se reconnaît si faible a le droit de mesurer la Miséricorde de Dieu et d'y mettre les bornes que sa fantaisie lui suggère.*"

Il est vrai que les barrières posées par des hommes d'Eglise à l'encontre de ce saint sacrement ont empêché la réception de ce sacrement, alors que déjà, St Thomas d'Aquin affirmait que l'Eucharistie contenait en elle-même la vertu pour la rémission de tous les péchés. De ce fait, l'absence totale de désir de s'unir à Dieu efface la manducation spirituelle, mais si le pécheur laisse un tant soit peu transparaître ce désir, alors la communion spirituelle est possible, in voto, voire la communion sacramentelle puisque le Christ ne peut manquer de déclarer sa Puissance et ainsi répondre au désir, d'autant plus que c'est son Esprit qui a suscité ce désir.

C'est donc la Foi en cette Puissance qui a porté l'Eglise par la voix de St Pie X à assouplir la discipline du catéchisme romain, même si le fond de la doctrine demeure. C'est ainsi que la communion fréquente sinon quotidienne doit être rendue possible à tous dès lors que le fidèle s'approche de la sainte table avec une intention droite. En ce sens, il s'agit de satisfaire à la Volonté de Dieu qui est de s'unir plus étroitement à Lui et recevoir ainsi la force de combattre et défauts et infirmités. Cependant, il importe de se préparer de manière convenable en prenant conscience du sacrifice du Christ qui nous ouvre l'accès à Sa Vie Divine, et de la faire suivre d'une action de grâces convenable dans le silence autant que faire se peut. A ce propos, Benoît XVI demande avec insistance que ce temps de la post communion soit effectivement enveloppé d'un silence propre au recueillement intérieur.

Pour rappel, cette décision de St Pie X est aussi motivée par le fait que certains confesseurs, relativement nombreux en ce début de siècle, différaient durant des années le don de l'absolution privant de l'accès à la communion les pénitents. D'autres refusaient tout simplement l'accès au tribunal de la Pénitence, à l'encontre des instructions du Concile de Latran IV, sur la confession annuelle.

La dimension sociétale de l'Eucharistie

Comme nous l'avons déjà évoqué, le désir de recevoir le Corps du Christ est aussi désir de communion à son Corps Mystique vérifié dans l'adhésion à l'Eglise hiérarchique, qui nous communique les moyens du salut et donc à l'Eglise visible.

Il va de soi que les hérétiques et les schismatiques ne peuvent avoir accès à la communion, puisque, en lien avec des confessions séparées de l'Eglise catholique, de par leur doctrine ou leur hiérarchie. Mais, à titre personnel ils peuvent croire à la présence réelle et substantielle de Jésus, sans que cette Foi les oblige à abjurer leur confession. Il s'agirait ainsi de la communion spirituelle au-delà des conditions du Concile de Trente. Ainsi, le frère Roger de Taizé a-t-il communié lors des obsèques de Jean Paul II, ce qui nous montre bien que les grâces privatives sont reçues du fait de la grâce positive au contraire du baptême.

Cela nous renvoie à ce que nous avons évoqué à propos du sacrement établi pour la vie intérieure et spirituelle, par une société sacrament du Corps mystique, signe public porté par l'Eglise hiérarchique et visible. C'est en ce sens que communier est un acte social, et cette portée sociale va nous amener à mieux percevoir la position si mal comprise de l'Eglise à l'égard de deux catégories de pécheurs (entendu que nous en avons plusieurs, mais ici, il s'agit de ce que nous avons à envisager). Il s'agit des pécheurs manifestes et occultes ? Bonne question direz-vous ?

En fait, vous avez des pécheurs de notoriété publique, bandits, criminels, escrocs, ou prédateurs sexuels, pour lesquels, il est clair et entendu que la communion doit leur être refusée, même s'ils la demandent. Mais les pécheurs occultes, qui baptisés, demandent la communion, celle-ci ne peut leur être refusée. Plus simplement, les pécheurs manifestes sont connus, tandis que tout fidèle, même en état de péché, ne peut être reconnu comme tel, puisque personne ne peut savoir ce qu'il en est. Si le prêtre a connaissance de la personne, il est en mesure de prévenir ce pécheur, en lui signifiant de ne pas se présenter à la Sainte Table avant d'être réconcilié.

A ce propos, il est vrai aussi qu'aujourd'hui, la conscience de la réalité peccamineuse est moins vive et plus floue du fait même de l'inconscience de l'influence antécédente de la société sur la personne ou l'individu. Le fait sociétal en lui-même camoufle la réalité du péché. Ainsi, l'exemple qui suit nous en donnera une idée plus précise. Le divorce qui semble sur le plan sociétal tout à fait banal et ordinaire constitue du point de vue de la Doctrine, ce qui est essentiel au regard du Mystère chrétien, et c'est à l'Eglise de le faire respecter tout en faisant preuve d'une bienveillance pastorale.

Dans ces cas, il faut distinguer entre ceux qui se présentent comme défiant ouvertement et consciemment les lois de l'Eglise, considérant selon leur magistère personnel, que là où l'Eglise désigne un péché, il n'en est rien pour eux : d'où une aggravation de la situation peccamineuse. En ce cas, il n'y aurait même pas manducation spirituelle. Par contre, il n'en sera pas de même pour un divorcé, même remarié s'il obéit au précepte dominical et se soumet à l'Eglise et qui désire profondément l'union avec le Christ.

Eucharistie et Eglise

Nous recevons la vie divine dès lors que l'on reçoit le Corps du Christ et comme les personnes trinitaires ne subsistent que dans leur relation hypostatique, le Père transmettant sa divinité au Fils, le Fils la recevant, et l'Esprit la recevant de par sa relation au Père et au Fils, nous sommes introduits de fait dans cette relation. Or, aucune de ces personnes ne vit pour elle-même, mais dans une unité de laquelle nous sommes partie prenante : nous participons dès lors encore plus profondément à l'unité du Corps du Christ qui est l'Eglise.

Concluons avec St Paul en Rm12, 3 :

« que l'on ne se surestime pas trop, afin de garder de soi, une sage estime, suivant sa vocation sans rien prétendre sur celle des autres membres. »